



This document has been provided by the International Center for Not-for-Profit Law (ICNL).

ICNL is the leading source for information on the legal environment for civil society and public participation. Since 1992, ICNL has served as a resource to civil society leaders, government officials, and the donor community in over 90 countries.

Visit ICNL's **Online Library** at
<http://www.icnl.org/knowledge/library/index.php>
for further resources and research from countries all over the world.

Disclaimers

Content. The information provided herein is for general informational and educational purposes only. It is not intended and should not be construed to constitute legal advice. The information contained herein may not be applicable in all situations and may not, after the date of its presentation, even reflect the most current authority. Nothing contained herein should be relied or acted upon without the benefit of legal advice based upon the particular facts and circumstances presented, and nothing herein should be construed otherwise.

Translations. Translations by ICNL of any materials into other languages are intended solely as a convenience. Translation accuracy is not guaranteed nor implied. If any questions arise related to the accuracy of a translation, please refer to the original language official version of the document. Any discrepancies or differences created in the translation are not binding and have no legal effect for compliance or enforcement purposes.

Warranty and Limitation of Liability. Although ICNL uses reasonable efforts to include accurate and up-to-date information herein, ICNL makes no warranties or representations of any kind as to its accuracy, currency or completeness. You agree that access to and use of this document and the content thereof is at your own risk. ICNL disclaims all warranties of any kind, express or implied. Neither ICNL nor any party involved in creating, producing or delivering this document shall be liable for any damages whatsoever arising out of access to, use of or inability to use this document, or any errors or omissions in the content thereof.

MODÈLE DE REÇU (JO du 7 décembre 2003 ; BOI 5 B-1-04)

Pour tous les dons (versements, abandon de revenus ou frais engagés au profit de l'association) dont vous demandez la prise en compte, pour le calcul de la réduction d'impôt (quels que soient l'organisme bénéficiaire et le montant des dons), vous devez joindre à votre déclaration de revenus les reçus attestant des sommes versées et conformes à un modèle officiel (voir ci-après). À défaut, les sommes non justifiées ne seront pas retenues. Pour le financement des élections et des partis politiques, voir page suivante.

Toutefois, l'association n'est pas obligée de reproduire sur son reçu toutes les mentions qui figurent dans le cadre « bénéficiaire » du modèle, dans la mesure où certaines rubriques ne la concernent pas.

À noter : Si vous souscrivez votre déclaration des revenus 2003 par internet, conservez le reçu délivré par l'association. Vous le produirez à la demande du service. Pour bénéficier de la réduction d'impôt, vous devez mentionner sur votre déclaration de revenus l'identité de chaque organisme bénéficiaire et le montant des versements effectués.

N° 11580*02

Reçu dons aux oeuvres

(Articles 200 et 238 bis du Code général des impôts)

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

.....

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Objet :

.....

.....

Cochez la case concernée (1) :

Oeuvre ou organisme d'intérêt général.

Fondation d'entreprise.

Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du publié au Journal Officiel du

Musée de France

Association culturelle ou de bienfaisance autorisée à recevoir des dons et legs par décision en date du délivrée par le préfet de

Etablissement d'enseignement supérieur ou artistique privé, à but non lucratif, agréé par décision en date du

Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement.

Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises.

Association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du

Etablissement public des cultes reconnu d'Alsace-Moselle.

Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)

Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals (2)

Donateur

Nom :

.....

Adresse :

.....

Code postal Commune

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

Somme en toutes lettres :

Date du paiement :

Mode de versement :

Numéraire Chèque ou virement Date et signature

Autres (3)

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

(3) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils ne demandent pas le remboursement